

Ecole Professionnelle de l'A. O. I. P.

Rapport de la Commission de l'Ecole

CAMARADE,

L'Ecole a fonctionné suivant le programme prévu, dans l'Atelier transformé et agrandi, il groupe maintenant la totalité des élèves.

Les aménagements permettent, bien que la place soit assez restreinte pour la troisième année, d'obtenir des résultats satisfaisants. La jonction entre l'Atelier de la troisième année et l'Atelier des élèves de première et deuxième permet une entr'aide profitable pour l'utilisation des machines ainsi que pour la surveillance des élèves.

Notre professeur de première et de deuxième année a pris la charge des cours de forge pour la troisième année. Notre professeur de troisième année, les cours de dessin pour la deuxième et troisième année ainsi que les cours spéciaux de préparation au C.A.P. pour les élèves de troisième année.

Les professeurs de français, de mathématique et de géométrie continuent respectivement leur enseignement comme les années précédentes, la nouvelle salle de cours se trouve être très largement utilisée.

Les compositions trimestrielles sont notées avec le plus grand souci d'équité par les professeurs et les membres de la Commission, celle-ci suit avec intérêt l'évolution des élèves dans leurs travaux. Comme chaque année, elle enregistre parmi les élèves d'excellents éléments et aussi quelques retardataires.

Les élèves ont fait quelques visites d'usines pour compléter les cours de technologie générale, elles servent aussi comme sujet pour exercice de rédaction.

Comme chaque année, l'Ecole a reçu la visite de l'Inspecteur général de l'Enseignement technique, délégué par le Ministre de l'Éducation nationale; les modifications apportées par l'A.O.I.P. ont été approuvées, la Commission s'inspirera de quelques suggestions faites par M. l'Inspecteur général sur quelques points de détails. Notre qualité d'Ecole privée reconnue par l'Etat rend obligatoire le contrôle de l'enseignement par le Ministre de l'Éducation nationale et nous impose d'avoir comme professeur d'atelier, des personnes agréées par le Ministre. A la suite de la nomination de notre camarade Nadreau, comme professeur, par l'Assemblée générale de novembre, l'Association a fait une demande pour que celui-ci puisse être admis par le Ministère. A notre satisfaction la qualité de professeur agréé lui a été attribuée par un arrêté du 16 février 1939.

La Commission s'est efforcée de résoudre, en accord avec le Conseil de l'A.O.I.P., les différents problèmes qui se sont posés au cours de l'année, en apportant par sa vigilance son appui aux professeurs, et notamment pour le maintien de la discipline à l'Ecole.

Un membre de la Commission est à désigner, notre camarade Duplessis étant à la fin de son mandat de commissaire.

La distribution des prix qui a eu lieu le 28 septembre 1938 a été présidée par notre camarade Briat, assisté du Directeur et des membres du Conseil de l'A.O.I.P.

Les récompenses suivantes ont été distribuées par l'Association :

<i>Elèves de première année</i>		<i>Elèves de deuxième année</i>	
1° Laventurier	165 frs	1° Boitel	285 frs
2° Lapierre	160 »	2° Roy	275 »
3° Gravez	155 »	3° Bouiller	270 »
4° Cordier	145 »	4° Gérard	255 »
5° Barrier	150 »	5° Vaillant	260 »
6° Toudic	150 »	6° Chaudière	260 »
7° Laffite	145 »	7° Guini	230 »
8° Mangis	125 »	8° Ancelin	235 »
9° Lucas	125 »	9° Charneau	240 »
10° Rouxel	120 »	10° Le Goff	220 »
11° Dutto	120 »		
12° Foulmer	110 »		

Deux prix de 25 francs, offerts par le camarade Briat, ont été attribués aux élèves de première année, Laventurier et Lapierre. Un prix de camaraderie offert par l'Amicale des retraités de l'A.O.I.P. a été attribué à l'élève Graf, de troisième année.

Le Syndicat général des Industries techniques de la Précision a offert une médaille d'argent à l'élève Casier, une médaille de bronze à l'élève Emery, tous deux de troisième année.

La Commission :

NART, DUPLESSIS, BERNARD.